

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2022

Date de convocation du Conseil : 4 novembre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 16 novembre 2022

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, M. SCHROLL, Mme PENARD, Adjoint, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme DELEUZE, Mme ASTIER, Mme BATISTA, M. DESVERGNES, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. PASQUIER, Conseillers

Excusés : Mme NABETH (procuration à Mme MOULIN), M. RABEHI (procuration à M. ALLOIN), M. BONET (procuration à Mme CLAMARON), M. BOURGEAY (procuration à M. MERCADER), M. WANTERSTEN (procuration à Mme ZARTARIAN)

Absents : M. ABRIAL, M. NAAMANE

=====
Objet : Dispositif et Chantiers Ville Vie Vacances (VVV) Eté 2022 – Attribution d'une subvention par la Direction Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

Mesdames, Messieurs,

VU l'arrêté d'attribution de subvention de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités en date du 03 août 2022,

VU l'avis de la commission Développement générationnel et intergénérationnel en date du 02 novembre 2022,

CONSIDERANT que dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances, la Commune organise des chantiers destinés aux jeunes Décinois, filles et garçons, âgés de 14 à 18 ans issus des quartiers prioritaires ou dont la situation sociale et familiale le justifie,

CONSIDERANT que – dans le cadre du dispositif – ces jeunes Décinois réalisent un chantier au profit de la Collectivité, en contrepartie d'une gratification et qu'à ce titre, un encadrement spécifique, dont la Ville assure le recrutement, est nécessaire,

CONSIDERANT que la Ville a présenté une demande de subvention aux services de l'Etat dans le cadre du dispositif VVV et que la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités a informé la Commune de l'attribution d'une subvention de 3 000 € pour l'encadrement des chantiers jeunes pour les mois de juillet et août 2022,

CONSIDERANT que cette participation financière de l'Etat concerne exclusivement l'encadrement pédagogique et technique des jeunes, en lien avec le responsable du dispositif VVV,

Actions	Organisateur	Coût de l'action	Subvention accordée pour l'encadrement
Encadrant pour Chantier VVV	Ville de Décines-Charpieu	13 224 € Rémunération jeunes : 2 300 € Entrée Toboggan : 600 € Encadrant : 3 000 € Achats matières et fournitures : 4 000 € Entrée Centre Aquatique : 324 € Charges de personnel coordinateur CLSPD : 3 000 €	3 000 €

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **ACCEPTER** la subvention de 3 000 € versée par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités,
- **DIRE** que la dépense est inscrite au chapitre 011 de l'exercice en cours sur le compte gestionnaire 91 – Prévention de la délinquance,
- **DIRE** que la recette est inscrite au chapitre 74 de l'exercice en cours sur le compte gestionnaire 91 – Prévention de la délinquance,



- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur ALLOIN à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	33 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme NABETH (par procuration), M. SCHROLL, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, M. RABEHI (par procuration), Mme COCCO, M. VIZADES, Mme DELEUZE, M. BONET (par procuration), Mme ASTIER, M. BOURGEAY (par procuration), Mme BATISTA, M. WANTERSTEN (par procuration), M. DESVERGNES, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. PASQUIER
CONTRE	
ABSTENTION	

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,



L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.